



## Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

## Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

## Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

PAMFLET

23951











# LE RÉVEIL D'ÉPIMÉNIDE

EN BRABANT,

SON-ADMISSION A LA PREMIÈRE SÉANCE DES REPRÉSEN-  
TANS UNIQUES ET LÉGITIMES DE LA PROVINCE DE  
BRABANT,

ET SON ENTRETIEN AVEC SON EXCELLENCE H. C. N. VAN  
DER NOOT, AGENT PLÉNIPOTENTIAIRE DU PEUPLE  
BRABANÇON.

*Récit authentique fait par un Témoin oculaire et  
auriculaire.*

*Ridendo castigat.*



A BRUXELLES,

Chez W<sup>ISSENBRUCH</sup>, Imprimeur-Libraire, rue du Musée,  
n<sup>o</sup>. 1085.

---

1814.





---

## PRÉFACE.

---

Si nous devons nous dispenser d'une Epître dédicatoire A NOTRE SOUVERAIN ET A NOTRE PATRIE, parce que nous pensons, malgré l'exemple d'un *Académicien d'Audenaerde*, que c'est une irrévérence de leur offrir quelque chose indigne d'eux, nous ne pouvons décemment priver nos lecteurs d'une humble Préface qui nous concilie leur bienveillance. Mais nos occupations ne nous laissant point le loisir nécessaire pour la rédiger, nous supplions instamment MM. L. et G., qui ont si puissamment réfuté la brochure de A. B. C., en disant *non* par-tout où l'auteur dit *oui*, et *oui* par - tout où il dit *non*, de nous permettre d'emprunter celle qui est en tête de leur œuvre polémique, et de considérer ce petit *plagiat bien exactement littéral*, comme un hommage à l'éminence de leurs talens.

« Si cette réfutation n'a pas paru plutôt, c'est » que notre intention n'était pas de la livrer à » l'impression; mais ne pouvant résister aux pressantes sollicitations de nos amis, nous avons » été forcés de lui donner le jour et d'implorer » l'indulgence du public pour cette production, » que l'amour de notre pays nous a seul en- » fantée ».



# LE RÉVEIL D'ÉPIMÉNIDE

EN BRABANT ,

*Son Admission à la première séance des  
Représentans uniques et légitimes de la  
Province de Brabant , et son Entretien  
avec Son Excellence H. C. N. Van der  
Noot, Agent plénipotentiaire du Peuple  
Brabançon.*

Récit authentique fait par un témoin oculaire  
et auriculaire.

*Ridendo castigat.*

---

Mon oncle était un antiquaire célèbre. Personne n'avait une collection plus complète de vases étrusques, de dieux Lares, de médailles grecques et romaines et de débris de marbre et d'airain ; il possédait même un lambeau de bas-relief qu'il avait détaché, de sa propre main, des métopes du Parthénon d'Athènes, et qu'il attribuait au ciseau de Phidias. Mais parmi tant de choses rares et curieuses, aucune n'était aussi précieuse qu'*Epiménide* (1).

---

(1) *Epiménide*, philosophe, fils de Dosiade et de Plasta, naquit à Gnosse, ville de Crète, et vivait du temps de Solon, sous la XLVI Olympiade, vers l'an 596 avant J. C. Les archéologues ont écrit qu'étant entré dans une caverne, il s'y endormit ; que ce sommeil dura 57 ans ; de sorte que lorsqu'il en revint, il ne connaissait personne,

A

On sait que ce philosophe de Crète , ayant été touché du caducée d'Hermès , dormit pendant plus d'un demi siècle dans une caverne. Les soins d'Hypocrate même ne purent guérir sa léthargie ; ce ne fut que le bruit épouvantable de la bataille de Marathon , qui put dissiper la vapeur somnifère. Pendant tout le siècle de Périclès , le talisman narcotique cessa d'exercer son influence ; mais aussitôt que Démosthènes ne tonna plus dans la tribune , *Epiménide* se rendormit.

Ce philosophe est devenu un phénomène dans l'espèce humaine par son étrange immortalité , et par la parfaite réminiscence de ses idées , dont ses longs engourdissemens n'altèrent point la continuité. Il m'a souvent parlé de ses réveils aux époques les plus mémorables de l'histoire du monde , lors de la chute de l'Empire de Darius , de celle de Carthage et de tous les trônes d'Asie , du fracas effroyable du renversement de Rome par les peuples Hyperboréens ; je n'en ferai pas le récit , non plus que celui de son voyage en France sous le règne de Charlemagne , ni du long et paisible sommeil qu'il goûta sous les successeurs de cet Empereur , jusqu'au siècle de Louis XIV , où il se réveilla. Je passerai sous silence les ridicules persécutions qu'il essuya comme prétendu janséniste , vers la fin de ce

---

et que personne ne se souvenait de l'avoir vu. Il avait des secrets admirables pour les expiations ; il fut le premier qui purifia les villes et les champs et qui commença à bâtir des temples. On lui attribue un ouvrage où il décrit la génération des Curètes et des Corybantes avec une théogonie , le tout en cinq mille vers , et grand nombre d'autres pièces dont on peut voir le dénombrement dans *Diogène-Laërce* , *Platon* , lib. de lég. *Maxime de Tyr* , Ser. 22 et 23. *Pausanias* , in *Corinth*. *Valère Maxime* , l. 8 , c. 14. *Pline* , liv. 7 , c. 14. *Plutarque* in *Solon* , l. *Giraldi* , dial. 2 , hist. poét. , etc.



règne, d'abord si brillant et ensuite si lugubre, et son emprisonnement dans la Bastille où il s'assoupit. Je me bornerai à dire que, lorsque cette formidable prison d'état s'écroula au 14 Juillet 1789, *Epiménide* se réveilla en sursaut et chercha un asile dans la première maison qu'il trouva ouverte. C'était celle de mon oncle à qui il suffit que notre dormeur déclina son nom antique, pour en être aussi bien accueilli qu'un vase de Corinthe.

Bientôt les bonnets rouges suspectèrent le goût exclusif de mon oncle pour les antiquités, qui ne se conciliait pas avec celui de leurs nouveautés; ils suspectèrent bien davantage la taciturnité de notre philosophe et la regardèrent comme une désapprobation de leurs sanglantes éphémérides; et ils les proscrivirent tous deux.

Pour éviter la hache fraternelle, *Epiménide*, mon oncle et moi, nous émigrâmes en Belgique. Il y avait alors du tapage dans ce pays et particulièrement à Bruxelles où nous fixâmes notre séjour. Un avocat démagogue, véhément ennemi de la maison d'Autriche, avait abusé de l'ascendant qu'un langage trivial et des opinions séditieuses lui avaient acquis sur l'esprit des paysans et des sots assez nombreux dans tous les pays, pour les insurger contre Joseph II, qui, aveuglé par les lumières d'une fausse philosophie, avait méconnu l'utilité des religieuses et des moines dans un état et trop peu respecté leurs droits.

*Epiménide* devenu curieux de voir comment finirait cette saturnale révolutionnaire, fréquenta assiduellement les puissances du jour et sur-tout les stentors du patriotisme, afin de résister à l'assoupissement qui commençait à se faire sentir; mais il se fit tout à coup un *calme plat*, et il se rendormit.

Mon oncle mourut et me légua sa riche collection y compris *Epiménide*, qu'il y avait placé, depuis qu'il dormait, entre une momie Egyptienne et une cuvette ovale d'un goût exquis, trouvée dans les ruines du temple de Vesta. Etendu sur une chaise longue, la tête mollement couchée sur le bras gauche, sa main droite tenant encore un livre, (c'était un recueil de rapsodies théologiques de Stv., véritable opium qui endort ou rend furieux), et couvert d'un voile de gaze qui le garantissait des mouches et des araignées, il avait toute la fraîcheur, le coloris et la vie des figures de *Rosalie Brecher* (1).

L'amitié de mon oncle pour son hôte ne se démentit jamais; sa sollicitude s'étendit même sur l'avenir; il stipula par une clause de son testament qu'*Epiménide* ferait partie intégrante et inaliénable de sa collection. Il est vrai que son entretien n'était pas très-dispendieux; et autant pour ne pas m'exposer à perdre un antique aussi merveilleux, que pour prolonger son doux repos et ne me pas constituer en dépenses superflues, je pris toutes les précautions imaginables pour empêcher qu'aucun bruit ne parvint jusqu'à lui. Je louai la moitié d'une maison écartée, et très-paisible, quoiqu'un avocat en occupât l'autre moitié. De simples cloisons nous séparaient, cependant les doléances des pauvres plaideurs ne furent jamais si fortement accentuées, qu'elles pussent faire vibrer trop violemment le tympan du dormeur. Seulement lorsque l'avocat avait ses accès de goute; ce qui lui arrivait assez fréquemment, ses cris aigus auraient pu m'inquiéter. Il eût égard à mes représentations, et, soit parce qu'il avait été lié avec notre philosophe,

---

(1) Habile artiste dans l'art de modérer en art.

ou par motif de bon voisinage et d'obligeance naturelle, il promit de se mordre les lèvres dans les grandes occasions, et il tint sa promesse. Rassuré de ce côté, je fis matelasser les fenêtres pour intercepter tout bruit extérieur. Tant de précautions et de soins devaient assurer à Epiménide, un sommeil plus durable encore que celui qu'il goûta dans sa caverne de Crète. Mais qui savait prévoir tous les événements ? Ce que le règne bruyant de Napoléon, ni l'effroyable tintamare de sa chute n'ont point fait, des applaudissemens, des *ovations* surent le faire ! *O altitudo !* !!!

C'était vers le milieu du mois de Mai : la soirée était froide et je me chauffais à mon foyer en lisant l'*Oracle* ; quand tout à coup un bruit extraordinaire d'acclamations et de battemens de mains fit retentir toute la maison. Ce tapage s'était déjà renouvelé à plusieurs reprises et toujours avec un redoublement effrayant, lorsque dans un intervalle de silence, j'entendis du bruit dans mon cabinet ; j'y courus, croyant que l'ébranlement de la maison avait fait choir quelque chose ; mais quelle fut ma surprise ! Je vis *Epiménide* debout et tâchant de se débarrasser de son voile de gaze qui le retenait comme dans un filet ! Il me reconnut d'abord, me témoigna sa joie et s'informa combien de temps il avait dormi. — Depuis 1790.

*Epiménide*. — Cela n'est pas possible. J'ai fort bien reconnu la voix des amis avec lesquels je dissertai hier soir sur la légitimité des prétentions des états, à l'effet de représenter le peuple Brabançon ; et j'ai même pu entendre que l'on agitaient encore la même question. Au reste allons voir ces messieurs, la discussion m'a intéressé. — Toute résistance fut vaine et je dus accompagner *Epi-*

*ménide*. J'ai oublié de dire qu'il est d'un caractère aussi têtue que les gens chez lesquels il m'entraînait.

*Epiménide* fut à l'instant reconnu par l'avocat et par toute l'assemblée qui se tenait chez lui, et reçu avec les expressions de la joie la plus éclatante. Quand l'effervescence fut calmée, nous nous assimes. Outre l'avocat qui semblait la présider, l'assemblée était composée d'un fripier, d'un boucher, d'un tailleur, d'un galonnier, d'un cordonnier, d'un brasseur, d'un étainier, d'un orfèvre et d'un ferblantier. Il y avait en sus un homme noir, en costume de janséniste et armé d'un bouclier, plus un quidam, qu'à la négligence de sa toilette et à ses fréquentes distractions, je pris pour un faiseur d'hémistiches.

Le président assis dans un grand fauteuil rembourré de coussins, à cause de la goutte qui le tourmentait un peu, prit la parole, et, d'une voix douce et flûtée, avec un sourire agréable, félicita mon philosophe de s'être éveillé si à propos, à l'instant où allait être réglée la destinée du peuple Brabançon. Lorsqu'*Epiménide* lui eût appris que l'honorable assistance pouvait s'attribuer le mérite de son réveil, les applaudissemens réitérés de ces bonnes gens exprimèrent leur vive satisfaction. L'avocat étant enfin parvenu, avec bien de la peine, à rasséréner l'assemblée, prit un air grave, important et dit :

» Messieurs, (1).

Le règne de la tyrannie a cessé ; il doit être remplacé

---

(1) Ce discours du président est extrait textuellement et virtuellement de la réclamation que les soi-disants syndics des neuf nations de Bruxelles ont osé adresser au Gouverneur général de la Belgique. (Voyez le journal de Louvain où elle a été insérée).

par l'ancien régime constitutionnel : telle était l'intention des Souverains, *qui ont jugé à propos de ne pas le faire*; tel est le vœu de la nation, *qui se tait*. Quel obstacle y a-t-il à sa mise à exécution? L'activité du régime constitutionnel n'a été que suspendue pendant le régime tyrannique heureusement anéanti.

Et nos libérateurs n'ont-ils pas proclamé qu'ils venaient protéger les droits légitimes et rétablir ce que la force avait détruit?

*Ergo :*

Les syndics des neuf nations de Bruxelles et messieurs leurs collègues d'Anvers et de Louvain, *seuls, uniques, et légitimes représentans de la province de Brabant*, réclament le prompt rétablissement de la Joyeuse Entrée, attendu que c'était là le but de la coalition des magnanimes Alliés.

La demande du rétablissement de l'ancien ordre de choses est fondée sur les principes du droit des gens.

Car si l'ennemi perd par les armes le droit qu'il avait acquis par icelles, il s'ensuit que les établissemens qu'il avait formés, en écartant les corps constitutionnels, doivent céder à leur tour la place aux institutions nationales qui reprennent force et vigueur par l'éloignement de l'ennemi, et non-obstant les décrets à ce contraires des Souverains Alliés.

Envain objecterait-on que ces principes applicables au Souverain qui reprend son pays, ne peuvent militer au cas présent, vu que ce n'est pas le Souverain qui a reconquis le pays.

Les publicistes et nous, nous répondons à cette objection, que, lorsque les armées d'un Allié délivrent le peuple opprimé, ce peuple retourne à son premier état.



Son Allié ne peut devenir son Conquérant : c'est une *libérateur*.

*Ergo* : à plus forte raison notre pays n'ayant jamais été ni cédé, ni échangé par aucun traité légitime, les Hautes Puissances Alliées ne peuvent se prévaloir du droit de conquête : *ut supra*.

Et quant aux 600 gueux, les plus imposés du département, et parmi lesquels on compte les ducs d'*Arenberg*, d'*Ursel*, de *Beaufort*, les comtes de *Lannoy*, de *Merode*, d'*Overchie*, d'*Assche*, de *Trazegnies*, les *Plovits*, les *Meeus*, et tous les autres enfin trop nombreux à énumérer, ce serait insulter à la nation que d'admettre cette assemblée pour la représenter. C'est vous, messieurs, ici présens, au nombre de neuf; plus, vos collègues de Louvain et d'Anvers, item le Large Conseil et le magistrat de Bruxelles, qui êtes les *seuls*, *uniques* et *légitimes* représentans de tout le peuple du Brabant. Les publicistes ne reconnaissent ni les prétendus droits des habitans des campagnes, ce sont des brutes; ni ceux des négocians, ce sont des égoïstes serviles; ni ceux des classes lettrées, on n'y trouve que des présomptueux ou des impies; ni ceux des propriétaires, ce ne sont que des fainéans. Vous pourrez cependant admettre les deux premiers ordres au partage de la souveraineté; ils feront leur devoir, j'en ai procuration.

Quant à ceux qui se sont élevés sur les ruines de leurs concitoyens, en achetant les biens des moines, il est de toute justice de les en dépouiller. Le célèbre *Vattel* l'a dit; voyez aussi *Grotius*, livre 3, chap. 5, de la nullité des ventes des domaines confirmées par des traités, et particulièrement l'article 27 de la paix de Paris, qui ordonne la restitution de ces propriétés

à leurs anciens possesseurs. Si cela était autrement, messieurs, quel serait l'embarras de nos humbles abbés ! Ils n'auraient point de carrosses pour se rendre aux séances des états. Ce serait une violation au premier chef de notre constitution.

Ainsi, messieurs, va se rétablir le régime qui a fait le bonheur de nos pères, presque toujours révoltés contre leur souverain ; ainsi notre *Joyeuse Entrée* va reluire de son lustre antique ».

L'admiration, l'enthousiasme de la cohue représentative trop long-temps retenus, se manifestèrent alors par une si bruyante explosion de *braves*, de *vivat*, que si *Epiménide* eût été sourd et endormi, il se fut réveillé. Mais quand, par lassitude, l'épouvantable charivari se fut ralenti, *Epiménide* se penchant vers moi, me dit avec un sourire ironique : Eh bien ! Mauvais plaisant, ai-je dormi plus de 24 heures ?

J'étais trop ébahi pour pouvoir répondre ; mes yeux, mes oreilles ne suffisaient pas à cette scène étonnante. Tout le monde parlait, criait, vociférait à la fois. Le président parvint enfin à ramener le silence, et exigea que la discussion s'ouvrit d'une manière régulière, et que chacun opinât dans l'ordre du rang honorifique et constitutionnel de ses mandataires respectifs.

Le *tailleur* se leva, et avec cette dignité qui le caractérise, il donna un plein acquiescement au projet de réclamation, en observant, que, malgré que la *Joyeuse Entrée* soit déjà bien vieille, qu'elle ait été quelquefois déchirée lorsqu'on la violait, elle n'avait néanmoins nul besoin d'être *rapécée*, comme les philosophes le disaient ; qu'il suffisait de la retourner tout au plus pour la rajeunir.

Le *cordonnier* affirma qu'elle était faite aux pieds des

Belges, qu'elle leur *seyait comme un gant*, que rien ne manquait à sa *forme*, qu'il s'y connaissait.

Non ! S'écria une petite voix de fausset, c'était celle du *galonnier* : pour faire l'admiration de l'univers, elle n'a pas besoin de *broderie*, vous pouvez m'en croire ; je parle contre mes intérêts, car si...

J'imiterai mon digne confrère, interrompit le *fripier*, je parlerai aussi contre mes intérêts : la *Joyeuse Entrée*, vu sa façon antique, contient assez d'étoffe pour en faire deux constitutions bien amples, et je proposerais d'en vendre la moitié aux Hollandais.

Elle a toujours fait le bonheur et la gloire des Brabançons, ajouta le *brasseur* ; et je le prouverai par mes registres : jamais on n'a tant brassé, tant bu, que pendant qu'elle était en vigueur.

Ici le boucher fit retentir la table d'un furieux coup de poing, et, lâchant un g... v... d... (1) bien articulé, il jura de verser du sang pour la cimenter.

Ce mouvement sublime, tel qu'une étincelle électrique, excita un vif enthousiasme dans toute la représentation nationale. Enfin le calme revenait, et, après que chacun eût opiné, le président avisant l'homme noir dont j'ai déjà parlé, et qui s'était modestement tapi dans un coin, le pria, avec cette grâce pateline qui lui sied si bien, d'illuminer l'assemblée de ses lumières. L'homme à soutane s'approcha gravement, se plia en deux, s'inclina à droite et à gauche et proféra ces paroles mémorables :

» Je n'ai pas l'insigne honneur d'être représentant du peuple Brabançon, et si je puis faire entendre ma voix

---

(1). Ces initiales qui n'ont été dérobées à personne, quoiqu'en dise le très-révérend C. Van Beughem, ne seront point des hiéroglyphes pour messieurs les Bruxellois, Anversois et Louvaniates.

dans cet auguste sanctuaire, c'est à votre b n volence que j'en dois rendre grace.

(1) Votre pr sident ne ressemble point   ces orateurs qui se pr valent d'une sorte de charma, tir e de la culture abusive des belles lettres, pour d biter de fr les et pernicious paralogismes ; et je d fie tous les logiciens, depuis *Thomas Scot*, jusqu'  *Escobar*, de d couvrir, dans son  loquente oraison, la moindre trace de quelque sophisme, d'aucun des huit num ros que j'ai chiff s sur mon bouclier ; et je le f licite bien particuli rement d'avoir  vit , en parlant de l'ali nation des biens nationaux, de tomber dans un 9 . genre de sophisme que j'ai oubli  d'affubler d'un num ro, et qui consiste   mettre en question ce qui est d cid .

Si vous r tablissez l'ancien r gime, *eritis sicut d i* ( *Genesis* III. 5 ), oui, sans doute, messieurs ; mais je dois   l'acquit de ma conscience, de vous pr venir que si vous acceptez un prince h r tique, vous serez bient t pervertis, parce que tel est l'ascendant irr sistible de la v rit  de c der toujours   l'erreur. Ce n'est point l  mon opinion, car, *qui dicit opinionem, dicit formidinem de opposito*, ainsi que l'enseigne la logique, c'est mon acte de foi ; mon acte d'esprance, c'est que jamais nous n'appartiendrons   la Hollande ; et mon acte de charit , que nous br lerons les h r tiques et les sophistes ».

Des applaudissemens universels couvrirent cette  loquente tirade. Le po te qui p tillait du d sir de faire aussi admirer sa facon de, saisit un intervalle dans leur reprise, pour se faire entendre, et d buta *ex abrupto* :

» Oui, messieurs, le peuple Braban on vous devra la

---

(1) Extrait textuellement d'un pamphlet intitul  : *Bouclier oppos  aux traits anti-religieux d'un agresseur inconnu*, etc.

consommation du grand œuvre de la restauration de son ancien régime constitutionnel; mais vous ne pouvez pas vous borner là; c'est trop peu pour votre courage; une gloire nouvelle vous est réservée; il est encore des ruines à relever, des iniquités à venger, et tandis que vous êtes en train de tout réparer, de tout rétablir, ah! daignez exhumer les RR. PP. jésuites du tombeau où les trames infernales des *Choiseul*, *Pombal*, *Aranda*, *Ganganelli* les ont plongés il y a quarante ans.

(1) Je ne suis pas étonné que la société de Jésus ait eu le sort de Jésus même; je ne suis pas étonné que les disciples n'aient pas été mieux traités que le maître; mais mon étonnement serait de ne pas les voir sortir de leur tombeau, comme lui, radieux de gloire. Écoutez le cri général qui s'élève: il faut rappeler les jésuites. Oui certes! Il faut les rappeler: leur chute a été suivie de celle des mœurs et des sciences. Rome, disait *Quintilien* (admirons la sagesse d'un païen), est indignée de ne pas voir renaître les beaux jours de sa gloire; que n'élève-t-on mieux la jeunesse d'où sortit la puissance Romaine? Que ne rappelle-t-on les jésuites?

Les compagnons d'Ignace n'ont plus d'ennemis que parmi ceux de l'ordre social; tous les chrétiens bien pensans; tous les citoyens éclairés reconnaissent aujourd'hui leurs éminentes vertus; la pureté de leur morale et de leur doctrine; si bien prouvée par le pieux auteur des *Provinciales*; leur humilité qui les retenait dans une retraite profonde; leur détachement des intérêts de la terre qui leur faisait fuir les cours des rois et les palais des grands, où on ne les rencontrait ja-

---

(1) Extrait textuellement d'un article inséré dans un journal de Bruxelles.

mais ; leur sincérité , leur franchise si bien garanties par les restrictions mentales ; enfin leur fidélité aux souverains si bien consacrée dans leurs sages maximes sur le régicide.

Ceux d'entre vous , messieurs , qui ont eu le bonheur d'être éduqués par les jésuites , savent qu'ils ne sauraient mieux prouver leur amour pour leurs enfans qu'en les mettant hors de la maison paternelle : telles sont vos mœurs. Mais la maison étrangère , de quelque nom pompeux qu'elle soit décorée , n'inspire point de confiance. Des laïcs isolés , sans unité de principe , sans dépendance hiérarchique , sans cet esprit de corps qui sont les stimulans de l'instituteur , sauraient-ils enseigner le latin ? Non sans doute , messieurs , il faut rappeler ceux que nos pères ont chargés de cette œuvre si importante , il faut ressusciter la société ; elle est la planche de salut après le naufrage presque universel des bons principes qui seront envain rappelés par nos déclamateurs profanes toujours abondans en beaux mots , toujours stériles en bonnes œuvres ».

De tonnantes acclamations témoignent l'adhésion de l'assemblée à cette sage proposition ; l'homme au houclier seul , ne se joignit point au bruyant chœur , et , soit qu'il eût aperçu quelques sophismes dans le discours du poète , soit que le souvenir des enfans de Loyola ralluma la vieille bile janséniste , il ne put se contraindre et tira une vilaine grimace où brillait toute la ferveur de la haine théologique.

*Tantæne animis cælestibus iræ !*

Le président remercia le poète d'avoir énoncé une idée aussi nouvelle qu'utile ; il complimenta l'homme noir , fit observer combien son argumentation était

concluante et victorieuse, et félicita les représentans légitimes de posséder un bouclier contre lequel viendraient s'émousser les traits anti-religieux des adversaires de la *Joyeuse Entrée*.

Il ne fut pas nécessaire de compter les suffrages : la réclamation fut adoptée d'un avis unanime ; et le président après avoir, dans une belle péroraison, résumé les opinions et rappelé les longs travaux de l'assemblée, l'exhorta à conserver sa courageuse persévérance, et leva la séance en lui adressant ces mots :

» Vos observations, messieurs, ont été toutes aussi juste que lumineuses, et exprimées avec cette concision technique particulière aux hommes des neuf nations.

La plus noble récompense vous attend, ou plutôt elle vous est déjà décernée : précurseurs d'un grand homme, vous lui frayez les voies ; il sort de sa retraite où depuis un quart de siècle, il médite la restauration de la *Joyeuse Entrée* ; toujours Plénipotentiaire du peuple Brabançon, il vient armé d'un nouveau manifeste, réclamer vos droits violés, et rallumer dans tous les cœurs le feu assoupi de la pieuse insurrection de 1790. Votre libérateur, le père de la patrie, *Heyntje* vit encore !!! » Il n'est pas mort !!! S'écrièrent toutes les voix à la fois, *vivat Heyntje, vivat Heyntje !* Et, telles, lorsqu'au milieu des jeux olympiques Flaminius annonça aux Grecs assemblés, l'affranchissement de leur patrie, les acclamations . . . . . Non, ne faisons point de comparaison, nous serions trop au-dessous de la vérité.

Je profitai du brouhaha pour entraîner *Epinénide* dans mon appartement.

Après avoir soupé en gastronome, car l'appétit est prodigieusement aiguë par une abstinence de ving-



vingt ans, *Epiménide* s'essuyant la barbe, me demanda ce que les *Vonckistes* pourraient objecter aux réclamations des représentans uniques et légitimes du peuple brabançon?

MOI.—Les Vonckistes ! Ont-ils existés ? On n'en parle pas plus qu'en Angleterre de la rose rouge et de la rose blanche (6).

EPIMÉNIDE. Comment ? Avant-hier encore on a pillé une maison dont le propriétaire était soupçonné de.....

MOI. Eh ! détrompez-vous donc, il y a un quart de siècle que cela est arrivé.

EPIMÉNIDE. Vous vous jouez de moi. Ces messieurs que nous venons de quitter, parlent aujourd'hui comme ils parlaient hier, et comme ils ne pourraient parler si vingt-cinq ans se fussent écoulés. Reprenez votre sérieux, je vous en prie ; cette plaisanterie commence à me fatiguer.

Que répondre ? Par bonheur j'aperçus sur une console mon *Mathieu Lansberg*, et mon opiniâtre vieillard fut désabusé ; tant le destin de cet heureux almanach est de toujours apprendre la vérité.

*Epiménide* convaincu, me pria de remplir la lacune des faits historiques survenus pendant son sommeil. La tâche n'était pas légère ; mais désirant complaire à mon hôte, et connaissant d'ailleurs son indulgente patience, j'entrepris de m'en acquitter comme je pus. Je lui rappelai d'abord que le dernier événement dont il fut témoin, était la dissolution de la république belge, avorton éphémère, déjà mort en naissant ; et qu'à cette époque se propageaient en France, avec une effrayante rapidité, les semences de feu d'une révolution dont il

---

(1) Dénomination de deux factions qui ont long-temps déchiré l'Angleterre, pour les prétentions des maisons d'York et de Lancastre.

avait vu les sinistres précurseurs, et qui devaient, comme la lave d'un volcan, se déborder sur toutes les régions de l'Europe, depuis les colonnes d'Hercule, jusqu'à Vienne; depuis le Vésuve jusqu'à Moscou : le vaste incendie traversa l'Océan même, et ravagea les Antilles.

Vous avez vu, continuai-je, la révolution française, amenée par les progrès des lumières, proclamée par les philosophes, justifiée par les hommes d'état et sanctionnée par l'autorité royale, bientôt changer de nature et prendre un caractère d'exagération, de folie et de férocité, dont les annales du monde offrent peu d'exemples, et dont la nation française ne paraissait pas susceptible. La liberté est devenue licence; le bien public un brigandage organisé; la loi un glaive homicide; la propriété un titre de proscription; la vertu, les talens, des crimes que la mort seule put expier; les échafauds ruisselaient de sang, et celui du meilleur des rois . . . . . Franchissons cette arène couverte de ruines et de tombeaux, où les bourreaux eux-mêmes tombent bientôt immolés sur leurs victimes. Contemplez cet homme chargé de lauriers cueillis en Italie, et qui ont déjà perdu leur verdure sous le ciel de l'Afrique. Il paraît sur la scène du monde avec tous les caractères de la grandeur; les Français abusés lui consent leurs destinées : d'abord d'un bras puissant il dompte l'hydre de l'anarchie; mais il en rassemble les débris et fonde le plus horrible despotisme qui jamais ait pesé sur l'espèce humaine. L'Europe est devenue son empire, ou plutôt le théâtre de ses dévastations. La fécondité des mères ne suffit plus pour remplacer la jeunesse moissonnée tous les ans; l'or des nations est tari dans ses canaux; le commerce anéanti, l'industrie abandonnée ;

donnée; la famine, la contagion, la mort suivent le char de l'insensé triomphateur. Les peuples, au désespoir, invoquent la vengeance céleste; leurs cris montent jusqu'au trône de l'Eternel : il souffle sur le géant qui tombe précipité sous les ruines de son empire; les nations le rejettent de leur sein, et il endure, relégué sur un rocher de la Méditerranée, le supplice de Prométhée : des vautours lui déchirent les entrailles.

EPIMÉNIDE. Pardonnez-moi, mon cher hôte, de vous interrompre; mais si vous continuez sur ce ton emphatique, je n'y comprendrai plus rien, eussai-je la perspicacité d'Œdipe.

MOI. Vous avez raison. Mon indignation m'entraîne; le souvenir de tant de désastres et d'horreurs ne me laisse pas assez de calme pour en faire un récit circonstancié. Entrez dans ma bibliothèque, vous y trouverez les annales de ces jours de désolation; lisez *Montmorin*, *Lacretelle*, *Toulongeon*, *Mallet du Pan*, les journaux anglais, et même l'affreux *Prudhomme*; occupez votre insomnie; nous nous reverrons demain.

Le déjeûné est servi. *Epiménide* entre chez moi; son front était nébuleux : — Eh bien ! mon cher philosophe, vous vous êtes mis au courant ?

EPIMÉNIDE. Mais c'est l'histoire des tigres que vous m'avez fait lire.

MOI. Non, c'est celle des Français. Point de ces Français doux, aimables, instruits, qui servaient de modèles à l'Europe policée, mais de ces hommes dégradés, qui, chez toutes les nations, croupissent dans la fange et l'abjection, et que l'ouragan révolutionnaire avait soulevés aux premiers rangs de la société.

Ainsi, lorsque les vents, fougueux tyrans des eaux,  
De la Seine et du Rhône ont soulevé les flots,

B

Le limon crouissant dans leurs grottes profondes  
S'élève, en bouillonnant, sur la face des ondes.

Tout enfin a repris sa place, et l'antique bannière  
des lys flotte immaculée sur l'héritage de Henri IV.

Les Français ont vu fixer leur destinée; celle de notre patrie est encore incertaine, et les discussions que vous avez entendues hier soir, ont dû vous prouver à quel point sont méconnus nos véritables intérêts.

EPIMÉNIDE. En effet, il paraît que ces messieurs sont restés stationnaires au milieu du mouvement universel, qu'ils sont assez malheureux pour n'avoir rien appris, ni rien oublié depuis vingt-cinq ans.

MOR. Tout a changé autour de nous et au milieu de nous; et tandis que la Belgique, cédée à la France par des traités, et rétrocédée aux Puissances Alliées par la paix de Paris, attend avec une confiante résignation le sort que leur sagesse lui destine, n'admirez-vous pas ces personnages ridicules qui réclament le rétablissement de l'ancien régime constitutionnel, ou qui, en d'autres termes, osent proposer captieusement les conditions auxquelles le Souverain, qui nous sera donné, pourra régir ses états.

Le bout d'oreille s'est montré; l'incorrigible esprit de faction se décèle déjà, mais aussi mal-à-droit dans le choix de ses moyens que dans l'appréciation des conjonctures. Toutes ces vieilles capitulations, chargées de la rouille des âges, ne sauraient plus nous convenir; ce serait nous remettre dans les langes de l'enfance. Les chartes constitutionnelles octroyées par nos Princes, ou arrachées à leur faiblesse dans des temps difficiles, ne peuvent borner l'autorité souveraine d'un Prince d'une autre dynastie, qui acquiert le pays sans constitution, sans prérogatives, sans privilèges et tel que la France l'a reçu de l'Autriche, et que la victoire l'a

placé sous la puissance des Alliés. Les concessions faites par ses prédécesseurs, ne sont point obligatoires pour lui; un nouveau traité doit lier le Souverain et les sujets, et déterminer leurs droits et leurs devoirs réciproques. Et ce n'est pas dans des documens gothiques, diversement interprétés selon l'intérêt des passions, qu'on doit chercher les stipulations de ce traité; c'est dans la nature qui créa les hommes libres et égaux, dans l'accroissement et la variation de leurs besoins et dans les progrès de leur civilisation, que doivent être prises les bases fondamentales d'un nouveau pacte social qui, par une sage délimitation de pouvoirs, investisse le Prince de toute l'autorité suffisante pour régir et défendre l'Etat, et garantisse aux citoyens le paisible exercice de tous les droits nécessaires à leur bonheur.

Toutes ces manœuvres factieuses seront confondues; c'est vainement qu'on aura présenté comme le vœu du peuple belge celui d'une multitude abusée par l'ignorance et le fanatisme; nos libérateurs consulteront les vrais intérêts de la Belgique, en fixant sa place dans le système politique de l'Europe, et déjà cette place n'est plus un mystère impénétrable que pour les aveugles et les sots.

La Belgique a été à jamais soustraite à la domination française.

Elle est trop éloignée des états héréditaires de la maison d'Autriche pour rentrer sous son empire.

Aucun lien ne saurait l'attacher à la Prusse.

Elle est trop peu considérable pour former un état particulier.

Le traité de Paris stipule qu'il sera donné un accroissement de territoire à la Hollande.

Que faut-il conclure de ces données? Jetez d'ail-

leurs les yeux sur la carte, et voyez si la situation géographique des provinces Beligiques n'ordonne point leur incorporation aux États-Unis des Pays-Bas, dont elles font nominativement partie.

*Epiménide* convaincu de la convenance de leur réunion, continua la conversation sur les avantages qui en résulteraient sous les rapports de l'administration, du commerce, de l'agriculture et de l'industrie; et, prenant un vif intérêt à sa patrie adoptive, il employa plusieurs jours à l'étude de l'histoire particulière des Pays-Bas, et des traités qui ont successivement disposé de leur sort : ainsi grace à son application, à l'excellence de sa mémoire et aux notions qu'il avait déjà acquises antérieurement, il put bientôt rivaliser de connaissances avec les Belges les plus instruits.

Pendant la nouvelle de son réveil se répandit, et des visites aussi fréquentes que variées par le caractère, l'opinion et l'état des personnes qu'il recevait, complétaient son instruction par la connaissance des hommes non moins importante que celle des choses.

Un matin on annonça le *Père de la Patrie* (1). M'attendant à voir entrer le PRINCE SOUVERAIN, j'ouvris de grands yeux étonnés. *Epiménide* riant de mon air ébahi, me dit qu'il connaissait l'original, et courut au-devant d'un vieillard qui présenta d'une manière assez gauche, son squelette décharné : un regard déconcerté, un sourire niais, des expressions basses dans un jargon baroque qui n'était ni français, ni flamand, ne me prévenaient pas favorablement : c'était une caricature. Ainsi

---

(1) Il est inconcevable que M. H. Van der Noot (à moins que la vieillesse ne l'ait fait tomber en démence, comme le prouverait au besoin son nouveau manifeste), ait osé sérieusement réclamer un sobriquet qui fut couvert de ridicule. Voyez pag. 83 de ses Observations politiques, etc.

*Philopœmen, Socrate, Esope* et autres grands hommes ont payé la peine de leur mauvaise mine. Combien je me trompais ! Mais à ces traits aurais-je dû , aurais-je pu reconnaître l'immortel *Henri Van der Noot* , agent plénipotentiaire du peuple Brabançon , et c'était lui !!! (1)

— Eh quoi ! s'écria mon philosophe , en l'embrassant , vous êtes donc l'*Epiménide* brabançon ; vous vous êtes endormi après la catastrophe de 1790 , et vous voilà réveillé ainsi que moi ? Tant mieux , nous nous conterons nos rêves : on en fait bien en un quart de siècle.

VAN DER NOOT. Quoique je rêve souvent , cela ne m'arrive guère en dormant ; et , à l'imitation du saint rêveur de Pathmos , j'ai couché mes visions par écrit : *scripta manent* , pour illuminer le peuple Brabançon. Je les ai communiquées au très-révérend Charles Van Beughem , qui les ayant confrontées avec les huit genres de sophismes , les a jugées conformes aux règles de la plus sévère logique : mais , avant de les mettre au jour , j'ai désiré les soumettre à votre examen ; votre impartialité , vos lumières me sont connues , et , je suis persuadé que.....

Il tira alors de sa poche une farde de paperasses , sur le dos de laquelle je lus cette épigraphe : *anguis latet sub herbis*. Je m'en doutais déjà assez bien , sans qu'il en prévint ; et il continua ainsi.

VAN DER NOOT. Ce sont des *observations historiques , politiques , critiques et impartiales* , sur la brochure intitulée *la Réunion de la Belgique à la Hollande sera-t-elle avantageuse ou désavantageuse à la Belgique* (2) ?

(1) C'est le titre que ce démagogue a pris pendant l'insurrection brabançonne en 1790 , et en signant le manifeste par lequel lui , H. Van der Noot , déclara Joseph II déchu et dépossédé de la souveraineté des Pays-Bas. Ce manifeste porte la date du 24 Octobre 1789.

(2) C'est ainsi que Van der Noot a intitulé le brûlot incendiaire qu'il a lancé au milieu de ses concitoyens.

Je démontre à suffisance de droit , ce qui est suffisant et a toujours suffi en effet , pour décider les procès des rois ; que rien n'a été changé depuis vingt-quatre ans , dans l'ordre politique de l'Europe , ni dans l'ancienne constitution monarchique de France , ni dans celle de Brabant ; qu'il n'existe point d'effet , là où il n'existe point de cause , et , qu'en conséquence , toutes choses sont , ou doivent être dans l'état où je les laissai , quand je déposai les rênes du gouvernement. Ce n'est pas là un paradoxe , comme il pourrait le paraître du premier abord aux esprits superficiels ; c'est une vérité prouvée par l'évidence de fait et l'évidence de raison. L'esprit des ténèbres , lui-même , armé de tout son arsenal de sophismes , ne prévaudrait point contre elle.

Ainsi la république française n'a pas existé (1),

Ainsi l'Empire français n'a pas existé (2).

Ainsi la Belgique n'a été ni conquise , ni cédée , ni rétrocédée : elle n'a pas même été possédée par la France (3).

Ainsi la joyeuse entrée qui n'a été que paralysée , reprend force et vigueur (4).

Ainsi les domaines nationaux n'ont été ni vendus , ni achetés (5).

Ainsi les impies qui ont volé ces biens en seront dessaisis (6).

(1) Voyez Observations politiques , pag. 55 et 57.

(2) Voyez Observations , etc. , pag. 55. Il affirme même que la déclaration de la déchéance de Buonaparte , de l'empire , n'est pas légale : c'est une petite plaisanterie , *Heyn!je* a toujours le mot pour rire.

(3) Voyez Observations , etc. , pag. 23 , 24 , 45 , 56 et suiv.

(4) Voyez Observations , etc. , pag. 24 et subséquentes , 46 , 47 et 84.

(5) Voyez Observations , etc. , pag. 57 , 59 , jusqu'à la pag. 67.

(6) Voyez la citation précédente. Il faut cependant que l'on rende



Ainsi, ainsi, ainsi . . . . .

En m'élevant à ces hautes méditations, jé remonte aussi dans l'ordre des temps, et je prouve irréfragablement :

Que l'Escaut n'a jamais été fermé, quoique les Hollandais n'en permissent ni l'entrée ni la sortie (1).

Que la Belgique est un fidéi-commis perpétuel, et inaliénable de la couronne d'Autriche, quoique l'empereur en ait plusieurs fois disposé (2).

Que les Hautes Puissances Alliées n'ont point conquis la Belgique ; qu'elles n'en ont pu disposer, ni l'Autriche y renoncer, et qu'en effet elle n'y a pas renoncé (3).

Vous voyez déjà les nombreuses, les vastes conséquences qui découlent de mes propositions comme d'une source féconde : l'ancien régime rétabli ; la réintégration des abbayes, des couvens, des corporations dans leurs propriétés ; l'Escaut ouvert par sentence du conseil souverain de Brabant ; les Bataves relégués dans leurs marais, etc. Sans mes profondes observations, la machine constitutionnelle allait être détraquée. Le premier ordre, le clergé régulier, *sans lequel il ne peut exister de constitution* (4) n'eût pu subsister sans

---

justice à la bonté d'ame, à la charité chrétienne de M. Van der Noot : *non seulement*, dit-il, pag. 88, 1<sup>re</sup>. alinéa, *la restitution des biens effectuera un grand avantage à la religion, elle effectuera que les acquéreurs pourront espérer de parvenir à la félicité éternelle ; à laquelle sans restitution ils ne peuvent aspirer, selon la doctrine de St.-Augustin.* Voilà au moins des motifs de consolation, une compensation des pertes, etc.

(1) Voyez Observations, pag. 10 jusqu'à 17. Ce morceau est un chef-d'œuvre de discussion diplomatique. L'auteur prouve par sa puissante dialectique que ce qui est clos est ouvert, et il le prouve très-bien.

(2) Voyez Observations, pag. 21, jusqu'à 25.

(3) Voyez Observations, etc., la citation précédente et pag. 44 et 45.

(4) M. Van der Noot prouve à suffisance de droit dans son mémoire sur les droits du peuple brabançon, présenté aux états

richesses : le voilà réintégré dans ses possessions. Je suis peu content du second ordre , les nobles ont l'air de se moquer de moi , et dédaignent de remplir leur charge (1). Je suis bien plus satisfait du tiers - état. Qu'il se réveille , qu'il sorte de l'apathie , et qu'à l'exemple des syndics de la ville de Bruxelles , à l'époque de notre sainte insurrection , il ne se borne pas à prendre son humble recours aux gouverneurs généraux pour exposer ses justes doléances (2).

EPIMÉNIDE. Si vous n'aviez point prévenu de l'air paradoxal de vos propositions, je n'aurais pu me dispenser de vous en faire l'observation , et ne puis encore m'empêcher de leur trouver quelque chose d'apocalyptique.

VAN DER NOOT. Si les pensées profondes, les rapports éloignés échappent aux esprits vulgaires, les hommes de génie savent les saisir. Newton a expliqué l'apocalypse, ce qui l'honore davantage que la théorie de la lumière et de la gravitation universelle. Un de mes collègues a découvert dans les bêtes à cornes d'Ezechiel , la création et le triomphe de l'empire de Napoléon ; je regrette qu'il n'y ait pas vu sa chute : mais un nouvel examen découvrira sans doute quelques cornes, d'abord inaperçues ; quant à moi , en commentant la joyeuse entrée, je démontrerai que tout en Belgique est demeuré immuable au milieu du bouleversement universel de l'Europe.

L'agent plénipotentiaire du peuple Brabançon mit

de Brabant le 23 Avril 1787, qu'il *n'existe point de constitution sans clergé régulier*. C'est ce mémoire qu'il cite si complaisamment dans ses *observations* , pag. 83. On le trouvera dans le tome 7, p. 129 du *recueil des représentations , protestations et réclamations*, etc. , imprimé en MDCCLXXXII. C'est le sottisier le plus complet.

(1) Voyez *Observations* , etc. , pag. 85 et 86.

(2) Voyez la citation précédente.

ses lunettes et lut une longue diatribe aussi fastidieuse par la platitude et l'incorrection du style, que par l'incohérence et l'absurdité des idées : on la croirait une production monacale du douzième siècle (1).

*Epiménide* haussa souvent les épaules, et jetant des regards inquiets et curieux sur l'auteur, il paraissait vouloir démêler quelque affinité entre sa physionomie et ses discours; enfin la lecture finie, et la manie des citations latines le gagnant à son tour, il s'écria : — *Quantum mutatus ab illo !* Quoi vous, l'apôtre de la doctrine de l'insurrection ; vous qui avez déclaré l'Empereur *Joseph II*, déchu et dépossédé de la Souveraineté des Pays-Bas ; vous qui avez armé ses sujets contre lui ; vous qui avez maintenu que la représentation nationale résidait dans les états des provinces, et que la Souveraineté leur était dévolue *ipso facto*, par la déchéance du Prince, ... vous prétendez que la République ni l'Empire Français n'ont pas eu d'existence légale ; vous ne leur accordez pas même une existence de fait ! Auriez-vous donc oublié le *manifeste* que vous avez osé fulminer en 1789, contre votre légitime Souverain (2) sans autre mandat que le titre usurpé d'*agent plénipotentiaire du peuple Brabançon* ? Vous y dites, pag. 2, après avoir soutenu que le pouvoir des Rois n'est pas de droit divin, « soit que le consentement des peuples, soit que la divinité ait établi le pouvoir d'un » Souverain ; soit que les nations lui aient accordé la

---

(1) M. Van der Noot est dispensé constitutionnellement de connaître la langue française ; il lui est aussi permis de larder son œuvre scholastique de bribes latines ; mais la joyeuse entrée l'autorise-t-elle à estropier Virgile comme le sens commun ? Voyez Observations, etc., pag. 55.

(2) Cette pièce curieuse, monument de perversité et de sottise, se trouve dans le tome 14, pag. 259 du recueil cité, dans la note 4 de la page 23.

» plus grande étendue, soit qu'elles l'aient resserré par  
 » des lois expresses, il reste toujours dans le corps de  
 » la nation, une volonté suprême, un caractère ineffaçable,  
 » un droit inaliénable, un droit antérieur à tous  
 » les autres droits. Vainement les Souverains fonderaient-  
 » ils leurs *prétendus droits* sur une possession antique  
 » et non interrompue ; sur le silence des peuples ; sur  
 » un exercice non disputé pendant un grand nombre  
 » de siècles ; sur des prérogatives accordées par le corps  
 » de la nation : la violence, la crainte, la crédulité,  
 » les préjugés, la bonhomie et l'imprudence parvien-  
 » nent souvent à engourdir les peuples, à fasciner leur  
 » entendement, à briser en eux le ressort de la na-  
 » ture. Mais lorsque des circonstances favorables ou-  
 » vrent les yeux des peuples, lorsqu'ils entendent la  
 » voix de la raison, lorsque la nécessité les force à  
 » sortir de leur léthargie, ils rougissent de leur fai-  
 » blesse et de leur aveuglement. Ils voient alors, que  
 » les droits prétendus de leurs tyrans ne sont que des  
 » effets de l'injustice, de la séduction et de la force,  
 » qui n'ont pu détruire les droits éternels de l'homme.  
 » C'est alors que les nations rappelées à leur dignité,  
 » se souviennent que ce sont elles-mêmes qui ont établi  
 » l'autorité ; qu'elles ne se sont soumises que pour se  
 » rendre plus heureuses : que la loi n'est faite que  
 » pour représenter leurs volontés ; et que, lorsque le  
 » pouvoir Souverain s'écarte de leur plan, *elles rentrent*  
 » *dans leur indépendance primitive, et peuvent révoquer*  
 » *des pouvoirs dont on abuse* (1).

Robespierre et Marat d'exécrable mémoire, eurent-ils  
 d'autres maximes ? Quoi ! les *droits des Souverains*, que  
 vous nommez des tyrans, ne sont que des *prétendus droits*,

---

(1) Remarquons pour plus grande exactitude que cette dernière  
 phrase est aussi en caractères italiques dans le texte.

ne sont que *des effets de l'injustice, de la séduction, de la force ! Et les peuples doivent révoquer leurs pouvoirs, lorsque les circonstances sont favorables !* Vous dispensez du commentaire ; tout cela est par trop clair ; vous vous êtes exprimé avec une effrayante lucidité.

Maintenant conciliez-vous avec vous-même, si vous le pouvez : vous avez attribué la représentation nationale aux états de Brabant ; vous les investîtes même de la Souveraineté, pendant vos saturnales révolutionnaires, et vous contestez le pouvoir représentatif aux Etats Généraux de France, légalement convoqués par le roi ! Vous remarquez très-judicieusement que ces états généraux, composés des Membres les plus distingués du Clergé, de la Noblesse, et de toutes les classes de la nation, étaient une cohue de *Méchans, de Calvinistes, Jansénistes, Déistes, Athées, Matérialistes*, etc. (1). Je le crois, puisque vous l'affirmez ; mais d'après la constitution du royaume, ces Etats Généraux si mal composés étaient néanmoins les Représentans du Peuple ; et leur règlement sur la manière de voter et leur formation en assemblée constituante ont été revêtus de la sanction royale. Quelque déplorables qu'ayant été ensuite les catastrophes qui ont précédé la création de la République, vos principes jacobins la justifient, la légitiment : n'a-t-on pas dû suivant vos conseils, profiter des *circonstances favorables pour révoquer le pouvoir du Souverain et anéantir ses prétendus droits qui ne sont que les effets de l'injustice, de la séduction et de la force !* C'est votre manifeste qui a propagé cette fatale doctrine en France : les harangues virulentes des démagogues n'en ont été que les corollaires. Il est vrai qu'il en a été fait justice, mais la main du bourreau, en le lacérant, en le brûlant sur l'échafaud, n'a pu l'anéantir. Semblable à l'esprit de

---

(1) Observations, pag. 52 et 53.

l'abîme, il s'est élancé du milieu des flammes pour incendier votre patrie et la France (1).

Or, la République Française exista, et d'après vos principes exista légitimement. Il est bien vrai que votre aveu seul ne la défendrait pas de quelques objections, mais ce qui l'en garantit, c'est la victoire, c'est la reconnaissance de tous les Souverains de l'Europe et celle même de la fière *Angleterre*, par le traité d'*Amiens*. C'est en reconnaissant la République Française, que l'*Empereur d'Autriche* a cédé la Belgique en échange des Etats Vénitiens, et qu'il a *explicitement* confirmé la vente des biens nationaux. La création de l'Empire n'a-t-elle pas été également reconnue par toutes les Puissances et l'*Empereur François II*, que vous avez l'impudeur de réclamer aujourd'hui, après l'avoir outragé dans l'objet de son affection, de son respect, et dans ses droits les plus sacrés, n'a-t-il pas cru à sa légitimité, à sa stabilité, quand il fit partager à sa fille infortunée, un trône qui depuis . . . . . Mais alors il était appuyé sur le consentement des peuples et l'alliance des rois. Le *Souverain Pontife*, lui-même, n'a-t-il pas posé la couronne sur cette tête que la foudre céleste eût dû alors pulvériser pour le bonheur du monde? N'a-t-il pas dans un concordat librement, consenti, sanc-

---

(1) Un décret de *S. M. l'Empereur et Roi*, en date du 31 Octobre 1789, condamne ce manifeste à être brûlé par les mains du bourreau, *comme calomnieux, attentatoire à l'autorité souveraine, tendant au bouleversement de toute société, à l'établissement de l'anarchie et à la renaissance de l'ancienne barbarie et de ses horreurs*. Et son auteur ose aujourd'hui revendiquer l'auguste maison d'Autriche qu'il a couverte des plus sanglans outrages ! Il ose dicter des lois à l'Empereur François et à ses magnanimes alliés ! C'est trop d'impudence ou d'ineptie.

Ce décret se trouve dans le tome 15, pag. 21 du Recueil cité page 23.

tionné la suppression du Clergé régulier et la vente de ses biens ? Non - seulement l'Empire Français a été reconnu , lorsque la victoire l'illustrait , il l'a même été dans l'humiliation de sa chute. Les Souverains Alliés, ont cru qu'il était nécessaire d'exiger du despote un acte d'abdication pour éteindre ses droits. Ils ont fait plus , et cela est bien fatal pour vos cliens , après avoir rétabli la dynastie des Bourbons , ils ont encore voulu , pour rassurer les acquéreurs des biens nationaux , ajouter dans le traité de Paris , leur haute et puissante garantie à celle de la foi publique.

Il n'est donc pas vrai que rien n'a été changé depuis vingt-quatre ans dans l'ordre politique de la France ; qu'elle n'a été ni République , ni Empire.

Il n'est donc pas vrai que son gouvernement était illégitime et que tous ses actes sont frappés de nullité.

Il n'est donc pas vrai que jamais la Belgique n'a fait partie intégrante de la France , à titre de conquête , de cession et d'échange , ni été soumise aux lois générales de cet état.

Mais il est vrai qu'aucune Abbaye , Couvent ou Corporation quelconque , n'ont pu être établis , qu'en vertu d'un octroi du Souverain et en vue d'utilité publique (1) , ce dont il est seul l'appréciateur ; et il en résulte que le pouvoir qui a dû consentir à leur établissement , peut aussi les supprimer lorsqu'il juge que les motifs de leur existence ne sont plus les mêmes que ceux de leur création , et qu'ils sont devenus ou nuisibles ou inutiles ; parce que les cénobites ont jadis

---

(1) M. Van der Noot convient de cette vérité dans son mémoire mentionné page 23 , voyez tome 7 , pag. 140 du Recueil déjà cité. Quoique son opinion soit loin d'être une autorité , on aime à lui rendre justice , et à remarquer honorablement les faibles lueurs de sens commun qui lui échappent.

cultivé la terre, leurs successeurs ont-ils acquis le droit de vivre dans la mollesse et l'oisiveté ?

Le Gouvernement Français a pu en conséquence supprimer légalement en France et dans la Belgique, devenue partie intégrante de son territoire par le traité de *Luneville* et autres, les Abbayes, Monastères, Corporations, etc., et disposer de leurs propriétés, en assignant une indemnité ou une subvention alimentaire aux individus qui les composaient.

Les acquéreurs de biens nationaux ne sont donc point des voleurs comme vous le dites avec autant d'urbanité que de justice. Il serait superflu d'insister sur ce point, il est suffisamment décidé, et pour la France par sa constitution actuelle, et pour la Belgique par le traité de Paris et les actes administratifs des *Gouverneurs Généraux* qui ont fait percevoir, pour le compte des Puissances Alliées, les termes échus des prix d'achat des biens nationaux.

Toutes ces dispositions doivent vous contrarier un peu ; j'en suis fâché pour votre *joyeuse entrée*. Je suis même forcé de convenir que, sans l'innocente ressource de l'expoliation, elle risque d'être détraquée. Mais votre éminent génie vous suggérera d'autres moyens. Il a déjà si miraculeusement découvert ce que l'on cherchait depuis 1648, *l'ouverture de l'Escaut*. Personne, avant vous, n'avait saisi ni le sens textuel, ni l'esprit du traité de *Westphalie* : les Hollandais, en fermant l'Escaut, et les Belges en respectant cette défense, erraient également. Si, au temps de *Charles VI*, quelque grand diplomate eût fait votre heureuse découverte, cet empereur n'eût point dû, pour éviter une guerre générale, interdire aux Belges tout commerce maritime. Et *Joseph II*, lorsqu'il menaçait de ferrailler avec les Bataves pour ouvrir l'Escaut, s'il eût pu soupçonner dans votre



tête les moyens de suppléer à l'insuffisance de ses canons, avec quel noble orgueil vous l'eussiez vu humilier son diadème devant votre génie pour en obtenir le secours ! Peut-être même seriez-vous devenus amis ; peut-être n'auriez-vous pas fait répandre tant de sang, causé tant de ruines, allumé tant de haines ; peut-être les Belges se seraient-ils contentés de *bouder* un peu leur souverain, comme votre féal R... l'observe avec tant de grace et d'atticisme.

Faudrait-il que l'académicien d'Audenaerde perdît les frais de son œuvre diplomatique, parce que les variations politiques vous ont un peu bronillés ensemble ? Allons, allons, réconciliez-vous, vous êtes partis d'un même point, vous avez dévié de la route, mais enfin vous vous retrouvez au même but. N'avez-vous pas admiré, ainsi que toute la Belgique, sa subtile dialectique dans la distinction de la souveraineté et de la seigneurie ; de la féauté et de la fidélité ; de l'obéissance et de l'assistance ? Quelle profonde érudition dans ses recherches, et avec quel art et quel à-propos il a déjà tout arrangé pour le cérémonial de la prochaine inauguration (1) ! Personne mieux que lui ne mérite, ni ne saurait mieux remplir les fonctions de *maître des cérémonies*, et je le recommande à votre excellence.

Je vois cependant une petite difficulté à cette inauguration, si bien expliquée et commentée, c'est que François II ne la veut pas.

Le fidéi-commis perpétuel est bien clairement établi dans vos observations ; jamais la *pragmatic sanction* n'a été contestée ; elle a fait depuis 1713 le droit public de l'Europe, quoique toute l'Europe s'ar-

---

(1) Dans l'écrit si inutile qu'il vient de publier sur *l'origine des inaugurations*, etc., et qu'il dédie pompeusement à son *Souverain et à sa Patrie*.

mât contre Marie-Thérèse : elle a conservé l'empire d'Autriche dans toute son intégrité, quoique cette souveraine ait sacrifié quelques provinces d'Italie et cédé sa belle Silésie. Quel dommage qu'elle n'ait point eu vos argumens pour démontrer au Grand *Frédéric* qu'il ne pouvait pas s'emparer de ce pays, et qu'elle n'y pouvait renoncer, attendu qu'il était un *fidéi-commis* perpétuel, opérant obligation synallagmatique et liant tous les souverains et leur postérité.

Combien l'Empereur d'Autriche va vous devoir de reconnaissance pour cette merveilleuse découverte, qui non-seulement le contraindra à récupérer la Belgique, malgré lui et malgré ses Hauts Alliés, mais qui lui fera encore recouvrer la Silésie ; car il n'y a point de doute que le Roi de Prusse ne s'empresse à la restituer, aussitôt qu'il lui aura été démontré, par votre mémoire, qu'elle n'a été, non plus que les Pays-Bas, ni conquise, ni cédée, ni possédée.

Si les députations envoyées à *l'Empereur François* pour réclamer sa sollicitude paternelle, n'ont pu réussir dans leur mission ; si ce Monarque a refusé de recevoir les fidèles Belges au nombre de ses sujets, c'est qu'elles s'y sont mal prises, ou plutôt c'est que vous ne leur aviez pas encore communiqué votre sublime découverte. Je ne vous propose pas d'envoyer une nouvelle députation ; soyez jaloux de la gloire du succès, ne la cédez à personne ; partez vous-même, grand homme ! Méritez une seconde fois le titre si bien acquis de *Père de la patrie* ; adressez-vous à *l'Empereur François* ; paraissez au congrès de Vienne, vous en avez le droit, vous vous légitimerez *Agent plénipotentiaire du peuple Brabançon* ; le diplôme que vous en avez reçu est aussi un *fidéi-commis* perpétuel ; les deux

Empereurs ,

Empereurs, les Rois de France, de Prusse, d'Angleterre, se rendant à vos raisons victorieuses, reconnaîtront l'erreur qui leur a fait considérer la Belgique comme une conquête, tandis qu'elle est un *fidéi-commis* incommutable; et tous ces Princes, n'en doutez pas, vont s'empresser de faire chacun une *pragmatique*, qui, instituant leurs états en *fidéi-commis* perpétuel, les garantira de toute conquête, de tout démembrement; alors, la guerre devenant sans objet, ne fera plus le malheur de l'humanité; ainsi vous aurez fait faire un pas de géant à l'esprit humain et amené la civilisation européenne à ce point de perfection idéale que le bon abbé de *St.-Pierre* a cru entrevoir. Déjà je m'imagine votre retour triomphant : les rues sont ornées de guirlandes de verdure, et de chroniques ingénieuses; l'air retentit [des *vivat Heyntje!* qui annoncent votre présence; vous paraissez, le front ceint de lauriers, au milieu d'un brillant cortège de frocs, de guimpes, de perruques et de manteaux rouges et noirs; votre char est dételé et les chevaliers du rivage, en pantalon et veste blancs, faisant, avec un admirable naturel, l'office de chevaux, après vous avoir promené en pompe par toute la ville, vous conduisent au milieu des Etats, où vous êtes intronisé au bruit du canon et des acclamations universelles. Et comme l'argent n'est jamais à mépriser, on vous décerne un bouquet de 100,000 florins, pour le jour de votre fête. Redevenu la divinité tutélaire du Brabant, tous les cabarets, je m'abuse, tous vos temples sont r'ouverts; votre statue brille de nouveau entourée d'une auréole; le Pindare de Mons reprend sa lyre; les parfums fument et d'amples libations attestent la dévotion bachique de vos fervens adorateurs (1).

---

(1) La mémoire du bon Epiménide est fidèle, c'est le récit exact, mais excessivement succinct des folies Brabançonnnes en 1790. Le

— Oui, s'écria l'illustre vieillard, voilà le tableau de ma gloire en 1790 ! Vos conseils sont des traits de lumière ; je cours au congrès. Ah ! si mon collègue *Van Eupen* vivait encore ! Comment le remplacer ? Jamais je ne trouverai un Jésuite aussi grand politique ; je vais prier le très-révérénd *Charles Van Beughem* de m'accompagner pour opposer son bouclier aux traits que mes adversaires pourrout me décocher.

L'ex-père de la patrie mit ses paperasses dans ses deux poches et sortit.

Moi. Au lieu de lui donner de l'ellébore d'Ancyre pour guérir son cerveau, vos éloges amphigouriques vont le rendre incurable : y pensez-vous ? Cette espèce de fout est très-dangereuse ; leur mal est épidémique, j'allais presque dire endémique en Brabant.

EPIMÉNIDE. C'est en le rendant ridicule qu'il cessera d'être contagieux. La raison a peu d'empire sur le vulgaire des hommes ; quand leurs passions, leurs préjugés, leur égoïsme les égarent. Mais alors même qu'ils sont sourds à sa voix et qu'ils outragent ceux qui en sont l'organe, ils redoutent le trait de satire qui transperce leur sottise ; ils préféreraient qu'on les persécutât ; bornons-nous à nous moquer d'eux ; que l'é-

---

portrait de M. Van der Noot était offert à la vénération publique dans tous les cabarets et tripots de Bruxelles : malheur à celui qui négligeait ou dédaignait de lui rendre hommage ! l'emprisonnement, l'assassinat, la scie atroce. . . . .

Les états de Brabant ont en effet voté un cadeau de 100,000 florins, pour honorer l'anniversaire de sa fête. On saura gré à Epiménide d'avoir rappelé cette circonstance, qui indique le devoir qui nous reste à remplir : notre agent plénipotentiaire a bien de nouveau promérité cette petite gratification. Cette petite note, inutile à nous autres vieillards, n'a été faite qu'en faveur des jeunes gens qui n'ont pas eu le bonheur de contempler l'illustre *Heyntje*, dans les jours de sa gloire.

manicipation de notre patrie ne soit point souillée de vengeances, de haines, de récriminations ; que les Belges, se méfiant des soi-disant *pères de la patrie* qui prêchent la révolte, l'insoumission aux lois et la violation des propriétés, se réunissent en frères et ouvrent leurs cœurs à l'espérance : les Libérateurs de l'Europe en veulent aussi être les Bienfaiteurs : ce sont là les véritables *Pères de la patrie*. Qu'il est doux pour moi de m'être réveillé à une époque si grande et si fortunée !

Presque toujours mon repos n'a été interrompu que par le bruit des désastres qui tombaient sur les nations, et je contemple enfin avec ravissement l'aurore du bonheur qui se lève pour elles. Une lutte terrible entre le despotisme et la liberté vient de finir, le crime est abattu, la vertu triomphe, la République Européenne recouvre son indépendance et rétablit ses relations sociales ; un lien mutuel de confiance et d'amour unit les Souverains et les sujets : les dépositaires du pouvoir, animés de sentimens libéraux, rendent hommage aux droits des peuples et reconnaissent qu'ils sont comptables de leur bonheur ; les peuples éclairés sur les intentions de leurs chefs, ne leur contestent plus une autorité légitime, depuis qu'ils obtiennent de leur bienveillance ce qu'ils exigeaient de leur devoir ; la religion plus épurée ne dégénérera plus en fanatisme et en persécution ; la civilisation, rejetant les levains impurs des révolutions, se perfectionnera encore ; l'agriculture sera honorée, l'industrie encouragée ; le commerce n'aura de bornes que celles du monde ; les sciences, les arts étendront leurs progrès ; les lumières de la saine philosophie se répandront plus pures, plus salutaires, adouciront les mœurs et apprendront aux hommes qu'ils sont tous frères, libres et égaux sous quelque latitude

que le hasard les ait jetés ; le monstre de la guerre sera long-temps enchaîné ; anathème sera prononcé contre celui qui osera . . . . . Mais ramenons nos regards sur votre patrie , sur la mienne , car je l'adopte plus que jamais avec sa nouvelle destinée. Elle était une colonie éloignée de sa métropole : elle devient partie intégrante d'un Etat puissant auquel la nature l'unit par les liens d'une origine commune , d'une conformité de mœurs et de langage et d'une parfaite réciprocité d'intérêts. Semblable à ce peuple Ichthiophage à qui *Alexandre de Macédoine* avait défendu de pêcher dans la mer , toute participation au commerce maritime lui était interdite ; elle pourra désormais étendre ses relations sur les deux hémisphères. Ses libertés , ses droits étaient souvent méconnus et violés , ils seront garantis par une constitution libérale. Son Souverain lui était étranger , presque inconnu , exerçant son autorité par d'autres étrangers plus inconnus encore : le Prince qui la gouvernera lui appartient par son origine , par d'antiques et glorieux souvenirs , par la reconnaissance et la vénération transmises d'âge en âge pour cette illustre famille , et qui environnent aujourd'hui la personne auguste de *Guillaume Frédéric*.

Je ne forme qu'un vœu : c'est d'échapper assez long-temps à l'influence du talisman qui me domine , pour voir se réaliser les hautes promesses de l'ère mémorable qui vient de s'ouvrir sous d'aussi heureux auspices. Si elles devaient être démenties comme tant d'autres l'ont été , puissai-je avant me rendormir , pour ne me réveiller jamais !

FIN.











